

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juin 2025
DATE DE CONVOCATION	30 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE	10 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSANT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSANT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

LIGNES DE TRESORERIE

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

Prêteur	Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	3 500 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	2,900 % l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date d'effet du	Avril 2025

Reçu et accord de la préfecture de non
027-212707012-20250607-D-25-06-CR-DE
Date de télétransmission : 07/06/2025
D. ad. réception préfecture : 00 6 22 5

contrat	
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 750.00 €, soit 0.050% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non utilisation	0.000% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

MARCHES PUBLICS

Décision n° DCM 2025-004 – Accord cadre composite de maîtrise d'œuvre - Rénovation de l'accueil de la piscine municipale - Attribution

Objet du marché : Prestations de maîtrise d'œuvre rénovation de l'accueil de la piscine municipale,

Titulaire : Groupement solidaire ATELIER D'ARCHITECTURES Le 212/BERIM dont le mandataire est ATELIER D'ARCHITECTURES, Le 212, sise 149 Rue de Villers – 80260 FLESSELLES

Le montant des prestations de l'accord-cadre pour une durée de quatre ans, est défini comme suit :

Montant de l'offre pour la partie ordinaire : 38.850,00 € HT soit 48.550,00 € TTC

Montant maximum de la partie à bons de commande : 90.000,00 € HT soit 108.000,00€ TTC

Ce qui représente un Montant total maximum de 128.850,00€ HT soit 154.620,00€ TTC

CONCESSION FUNERAIRE

Décision n°DCM-2025-007 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang X Emplacement 840

Décision n°DCM-2025-008 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang W Emplacement 830.

Décision n°DCM-2025-009 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carre T Emplacement 36.

Décision n°DCM-2025-010 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang X Emplacement 859

Décision n°DCM-2025-011 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Rang E Emplacement 90

Décision n°DCM-2025-012 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Carré Q Emplacement 42.

ACTIONS EN JUSTICE

Décision DCM-2025-016 - Portant désignation d'un avocat – requête en contestation du décompte général du lot 03 « Charpente métallique » du marché public de travaux de construction du Groupe scolaire Victor HUGO, notifié le 22 septembre 2020 par le mandataire de la maîtrise d'ouvrage à la SAS OMS

Désignation de la SELARL HUON SARFATI, cabinet d'avocats, 33, avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN afin de représenter la commune de Val-de-Reuil, défenderesse, devant le tribunal administratif de Rouen suite à la requête n°2501296-4 déposée par la SAS OMS.

DEMANDES DE SUBVENTIONS (

Décision n° DCM-2025-013 - Demande de Subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Fonctionnement 2025 – Opération « Jardin(s) d'été »

Sollicitation d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour promouvoir la continuité éducative et culturelle durant la période estivale et renforcer les liens entre les habitants et acteurs, la commune de Val-de-Reuil.

Coût total prévisionnel de l'opération : 168 250 €.

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 20 000 €.

Décision n° DCM-2025-014 - Demande de Subvention auprès de l'État – Fonctionnement 2025 – Contrat de ville - Opération "jardin(s) d'été"

Sollicitation d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour mettre en place dans le cadre de sa politique d'animation de la vie sociale, un programme estival d'actions, culturelles, sociales et sportives à destination des familles rolivaloises.

Coût total prévisionnel de l'opération : 168 250 €.

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 20 000 €.

Décision n° DCM-2025-018 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Investissement 2025 - Modernisation EAJE

Sollicitation d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour le renouvellement, la mise aux normes des EAJE et l'acquisition de matériel pédagogique.

Coût total prévisionnel de l'opération : 23 645.00 € HT, soit 28 374.00 € TTC

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 18 916.00 €.

Décision n° DCM-2025-019 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Investissement 2025 - Parcours immersif

Sollicitation d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour l'acquisition d'un matériel mobile pour des parcours immersifs.

Coût total prévisionnel de l'opération : 30 565.00 € HT, soit 36 678.00 € TTC

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 18 339.00 €

Décision n° DCM-2025-020 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Investissement 2025 - Renouvellement restauration ALSH

Sollicitation d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour le renouvellement aux normes des espaces de restauration des ALSH.

Coût total prévisionnel de l'opération : 24 467.00 € HT, soit 29 348.40 € TTC

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 15 000.00 €

Décision n° DCM-2025-021 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Investissement 2025 - Équipement Mobilier SIJ

Sollicitation d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour l'acquisition de mobilier et d'équipement pour la création d'un guichet unique jeunesse labellisé « SIJ » afin de développer une offre adaptée à la diversité des besoins des familles.

Coût total prévisionnel de l'opération : 3 929.00 € HT, soit 4 714.80 € TTC

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 2 122.00 €

Décision n° DCM-2025-022 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Fonctionnement 2025 - Passerelle vers l'avenir - Jeunesse

Sollicitation dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024/2025 visant à créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle, d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour son action « Passerelle vers l'Avenir ».

Coût total prévisionnel de l'opération : 34 000.00 € TTC

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 4 000.00 €

Décision n° DCM-2025-023 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Fonctionnement 2025 - Séjours d'été, éducatifs et ludiques

Sollicitation dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024/2025 visant à poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants, d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour son action « Séjours d'été, éducatifs et ludiques ».

Coût total prévisionnel de l'opération : 77 200.00 € TTC
Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 20 000.00 €

Décision n° DCM-2025-024 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Fonctionnement 2025 - « Sensibilisation et accompagnement à l'évolution de pratiques professionnelles »

Sollicitation dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024/2025 visant à accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et la prise en charge des situations complexes, d'une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure pour son action « Sensibilisation et accompagnement à l'évolution de pratiques professionnelles ».

Coût total prévisionnel de l'opération 31 000.00 € TTC
Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 20 000.00 €

Décision n° DCM-2025-025 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Fonctionnement 2025 - Séjours d'été, éducatifs et ludiques

Sollicitation dans le cadre de l'appel à projets de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA), d'une aide financière auprès de l'État, pour approfondir son travail de prévention auprès du public en réduisant la participation des mineurs aux trafics de stupéfiants.

Coût total prévisionnel de l'opération : 293 000.00 € sur 3 ans
Montant de la subvention sollicitée auprès de l'État : 207 000.00 € sur 3 ans

Le présent compte-rendu de délégation sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250607-D-25-06-CR-DE
Date de télétransmission : 07/06/2025
Date de réception préfecture : 07/06/2025